



Marlene Schiappa : les femmes de chambre et les travailleurs-euses de la propreté n'ont pas besoin de blabla mais d'avancées pour leurs droits !

Nous prenons acte des déclarations de Marlene Schiappa, dimanche dans le Parisien, annonçant vouloir « *défendre les femmes de chambre* » ! A défaut d'y croire, nous sommes satisfait de voir que les fortes luttes du secteur poussent le gouvernement à en parler.

Nous notons qu'elle n'a pas un mot sur les possibilités d'intervention des pouvoirs publics dans le dossier emblématique de la grève du NH Collection Marseille ni n'exprime sa « sororité » pour ces femmes harcelées, violentées, arrêtées par la Police pour avoir le courage de défendre leurs droits...

Pour ce qui est d'agir, les propos de la ministre ne laissent pas entrevoir grand-chose. La méthode retenue, avec une réception au ministère des représentants patronaux le 03 juillet et une mission de concertation avec les « partenaires sociaux » en septembre, est elle-même problématique.

Avec qui va parler Mme Schiappa ? Avec les dirigeants de la FEP, principale fédération patronale qui bloque obstinément le 13^e mois, une avancée pourtant indispensable pour cette convention caractérisée par les bas salaires ? Avec les représentants des grands groupes du secteur, dont ELIOR Service qui refuse toujours de négocier au 74^e jour de conflit à Marseille ? Avec les syndicats dits « représentatifs » du secteur très souvent élus grâce aux enveloppes de vote par correspondance ramassées sous la contrainte des cadres/maîtrises ? Nous doutons qu'elle demandera l'avis aux syndicats combatifs qui animent les luttes du secteur comme la CNT-SO ou la CGT-HPE...

Sur le fond, il va falloir encore vraiment bosser le dossier. Sur la question du travail en horaires décalés qui impacte effectivement les travailleurs-euses de la Propreté, l'exemple des femmes de chambre est bien mal choisi. La plupart travaillent au contraire en journée, il n'existe pas d'hôtels qui réveillent leurs clients à 05h30 pour faire le ménage !

Arrêtons l'hypocrisie ! Pour améliorer le sort des femmes de chambre, il faudrait déjà revenir sur les mesures prises contre tous-tes les salarié-e-s, par cette majorité ou la précédente à laquelle était déjà associée Macron. On pense à l'impossibilité pour les salariées sous-traité-e-s de se présenter aux élections professionnelles chez le donneur d'ordre ce qui les isole sur leur lieu de travail (lois El Khomry/Rebsamen), à la possibilité pour l'employeur de modifier unilatéralement les

contrats de travail (ordonnances Macron), à l'inversion des normes qui crée un droit du travail à la carte ... Des jurisprudences, facilités par les lois Travail leur sont tout aussi défavorables :comme l'impossibilité de se prévaloir d'accords plus favorables sur d'autres sites d'une même entreprise, ce qui avait permis aux voyous d'ELIOR de réclamer avec huissiers des milliers d'euros de remboursement de primes à des dizaines de salarié-e-s.

Cette catégorie de travailleurs-euses, souvent issu-e-s des migrations récentes et donc peu à l'aise avec l'écriture du français, est **très largement victime d'infractions au code du Travail de la part des employeurs, en premier lieu le paiement à la tâche (chambre dans l'hôtellerie)**. A ce titre elles sont victimes de toutes les réformes ayant restreint les capacités de défense devant les Prud'hommes comme du démantèlement des moyens de l'Inspection du Travail.

Mme Schiappa évoque l'**adoption possible de « mesures contraignantes » pour améliorer les conditions des femmes de chambre et salarié-e-s du secteur, nous en avons certaines à proposer.**

La première serait d'**interdire complètement l'usage de la sous-traitance lorsqu'elle touche au cœur de métier de l'entreprise !** Le cas des femmes de chambre est exemplaire, rien ne justifie l'externalisation de leur travail, il n'y a pas d'activité hôtelière possible sans le nettoyage des chambres. La sous-traitance n'est là que pour casser la communauté de travail et tirer les droits des personnels vers le bas en pratiquant le dumping social. Cela doit cesser !

Il faut ensuite **mettre fin au paiement à la chambre et garantir le paiement effectif de toutes les heures travaillées**. En raison de la pénibilité du travail et de « l'usure » rapide des salarié-e-s avec de nombreuses inaptitudes, imposer un **véritable plan de formation ambitieux pour assurer la reconversion professionnelle des salarié-e-s et réduire la charge de travail** pour éviter les TMS. Les temps partiels et le fractionnement des heures de travail sont un fléau dans le secteur, il est nécessaire de les limiter en **interdisant les contrats inférieurs à 130 heures mensuel et assortir ses contrats d'une prime de précarité de 10 %**. Le respect de **deux jours consécutifs de repos hebdomadaires** est indispensable pour garantir la vie privée des salarié-e-s.

Nous verrons assez vite si il y a des intentions réellement sérieuses au-delà du blabla pour générer du buzz médiatique et se donner une caution sociale.

De notre côté, nous continuerons plutôt d'animer les luttes de terrain pour imposer aux patrons du nettoyage et de l'hôtellerie le respect de nos droits et de notre dignité. **C'est par le rapport de force collectif que nous gagnerons de nouveaux droits !**

Seule la lutte paie !



CNT-Solidarité Ouvrière

04 rue de la Martinique

75018 Paris

contact@cnt-so.org

www.cnt-so.org

www.facebook.com/cnt.so

Tel : 09 87 53 87 56 ou 06.47.39.72.00